

Communiqué  
Pour diffusion immédiate

### Qualité des eaux de baignade :

## Le programme Environnement-Plage n'assure pas la sécurité des baigneurs

Montréal, le 28 juin 2019 – La Fondation Rivières considère le [programme Environnement-Plage](#) de surveillance volontaire de la qualité des eaux de baignade comme étant très déficient, voire dangereux, pour la sécurité des baigneurs. Ce programme ne tient pas compte des risques associés à la présence de sources de contamination, il permet des délais trop importants dans l'obtention des résultats et son adhésion, facultative, permet à certains d'éviter l'échantillonnage des eaux. De plus, il ne respecte pas les standards internationaux, le site web porte à confusion et il engendre des coûts injustifiés.

Ce sont là les principaux éléments qui ont motivé la Fondation Rivières à demander au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charette, de réviser en profondeur ce programme des années 80.

### Participation volontaire

Le programme actuel encadre l'échantillonnage des plages et la diffusion publique des résultats d'analyses de la qualité bactériologique avec un avis aux médias. Mais il ne concerne que les plages inscrites sur une base volontaire de participation. C'est ainsi le nombre de plages participantes est passé de 425 au milieu des années 1990 à seulement 242 en 2018.

Précisons aussi que l'article 83 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c Q-2) et l'article 53 du *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* (RLRQ c B-1.1, r 11) mentionnent tout deux l'obligation de fermer un lieu de baignade si une menace pour la santé publique est constatée. Il n'existe cependant pas, dans ces deux documents, de prescription réglementaire pour le suivi des eaux de baignade. Une plage peut ainsi être ouverte au public sans qu'un suivi de la qualité bactériologique ne soit jamais réalisé pour ce site. Des exploitants de plages peuvent ainsi choisir, à tout moment, de [cesser le suivi des eaux de baignade si une dégradation de la qualité bactériologique est constatée et qu'ils souhaitent continuer leurs activités](#). Le public devrait pouvoir choisir de fréquenter une plage ou non, sur une base bien informée, et ce peu importe l'endroit.

Le programme actuel a mené à 23 épisodes de fermeture pour 17 plages différentes en 2018 et à 29 épisodes de fermeture pour 23 plages en 2017. Afin de bien assurer la sécurité du public, **la participation au programme Environnement-Plage devrait être obligatoire pour l'ensemble des plages publiques, municipales et privées, du Québec.**

### Interprétation confuse

Les cotes attribuées aux plages (A, B, C ou D) ne devraient jamais être considérées par le public comme une assurance de sécurité lors d'une visite à la plage. Il ne s'agit que d'un indicateur général basé sur moins de cinq échantillons par été, et, qui plus est, présente le résultat d'échantillons prélevés plus de 24 heures auparavant. Or, le libellé du site internet d'Environnement-Plage indique que le Programme vise à « *permettre à la population de profiter de ces lieux, pleinement et en toute quiétude* ». Cependant, vu le très long délai de deux à cinq semaines entre les échantillonnages et la variété des sources de pollutions, ce libellé induit un

faux sentiment de sécurité. **Ce libellé doit être révisé afin de refléter les risques réels et les précautions d'usage lors d'activités de baignades.**

### Les procédures internationales

Contrairement aux guides produits par [Santé Canada](#), la [U.S. E.P.A.](#) et l'[OMS](#), le plus récent [Guide d'application du Programme](#) recommande, qu'en deux lignes (voir p. 3), de mener une *Enquête relative à la sécurité et à l'hygiène du milieu (ESHM)* avant chaque saison de baignade, sans fournir de référence ou d'indications spécifiques sur comment effectuer une *Enquête sanitaire*. Il serait pourtant important de fournir d'avantage d'informations sur le sujet qu'un simple vœu pieu, puisqu'une telle enquête permettrait, selon [Santé Canada](#) :

- de recenser les caractéristiques fondamentales des eaux récréatives;
- de détecter toute source possible de contamination fécale;
- de mettre en évidence tout autre danger potentiel pour la qualité de l'eau, qu'il soit de nature physique, chimique ou biologique, ou les sources d'un tel danger, susceptible de représenter un risque pour les usagers des eaux récréatives;
- d'évaluer l'efficacité des programmes de surveillance et des mesures de gestion des risques en vigueur.

Une *ESHM* permettrait donc d'identifier, pour toute plage donnée, ses risques potentiels pour le public, des pistes d'amélioration pour son utilisation sécuritaire et à terme, de suivre l'amélioration du contrôle effectué. Actuellement, le programme Environnement-Plage considère uniquement la qualité bactériologique des eaux de baignade, sans considérer les facteurs qui ont une influence sur cette qualité. L'identification et la prise en compte des facteurs pouvant provoquer une détérioration de la qualité des eaux de baignade durant leur utilisation, tel que la densité d'oiseaux ou de chiens sur le site, le ruissellement d'eaux pluviales ou la présence de surverses, permettrait un meilleur contrôle préventif. **La notion d'*Enquête relative à la sécurité et à l'hygiène du milieu* devrait être introduite au Programme Environnement-Plage afin d'améliorer la portée du suivi réalisé et, possiblement, de mettre en place des indicateurs supplémentaires pour le suivi de la qualité des eaux de baignade.**

### Surverses d'eaux usées

Finalement, parmi les principales sources ponctuelles de pollution pouvant affecter la qualité bactériologique des eaux de baignade, les débordements d'eaux usées comptent parmi les plus importantes en termes de risque pour la santé humaine. Comme le fait actuellement la [ville de Kingston en Ontario](#), des alertes de débordements, fournies de manière publique par les administrations municipales à l'aide d'appareils de télémétrie, permettraient de mieux protéger les usagers. Avec un suivi en direct des occurrences de débordements d'eaux usées des ouvrages identifiés dans le cadre d'une *ESHM*, les fermetures préventives de plages se feraient sur une échelle de temps beaucoup plus courte et représentatives des risques que ne le permet le Programme sous sa forme actuelle. **Un système d'alerte en direct des débordements devrait être mis en place pour, entre autre, permettre un meilleur contrôle des plages.**

-30-

Source : Alain Saladzius, ing., Président  
514 924-2013, [presidence@fondationrivieres.org](mailto:presidence@fondationrivieres.org)